

## CATALYSE MODERNE

### 1. Recommandations générales.

La catalyse et la chimie sont des moteurs de l'industrie belge. Il est urgent de sensibiliser les pouvoirs publics et la société à leur rôle et à leur importance dans la société et la vie quotidienne, ainsi qu'à leur potentiel pour le futur.

Il appartient aux entreprises belges et multinationales du secteur chimique et pétrolier, aux différents Ministères et Secrétariats d'Etat ayant la recherche et l'enseignement dans leurs attributions, et aux autres organismes publics concernés de fournir les moyens stables, financiers et humains, aux actions qui feront surmonter les seuils de progrès dans le domaine de la catalyse en vue de la valorisation et du développement des ressources nationales.

Une approche globale doit être mise en place au niveau national, évitant trop de morcellement des financements et la politisation excessive des choix et des décisions.

### 2. Recherche en catalyse et relations industrie-université.

Pour utiliser pleinement les expertises variées de la catalyse belge, il est proposé de constituer un Comité de Catalyse paritaire tel que celui décrit au paragraphe 111.4 du rapport.

Les thèmes de recherche retenus devraient susciter un intérêt national et conduire à des retombées de dimension internationale et inclure les divers aspects de la catalyse. Les axes porteurs ont été définis au paragraphe 111 du rapport.

La coordination des recherches en catalyse poursuivies dans l'industrie et à l'université pourrait être développée en trois étapes impliquant la création d'associations momentanées, comme indiqué au paragraphe 111-2-a du rapport. Une action complémentaire serait la création d'un centre de catalyse multidisciplinaire qui aurait pour objectif la centralisation de toute une série de tâches au bénéfice des utilisateurs de catalyseurs, de l'université et de l'industrie productrice de catalyseurs.

Ces actions nécessitent des moyens humains stables et un soutien financier. Il s'agit de renforcer la base de la future industrie chimique belge.

### 3. Enseignement de la catalyse.

Le Groupe de Travail insiste sur le caractère multidisciplinaire et valorisant de la science (à part entière) de la catalyse dans la formation des chimistes et des ingénieurs chimistes. Il est recommandé de mettre en place dans les universités un programme structuré d'enseignement de la catalyse faisant appel, avec le financement nécessaire, aux différents experts belges.

Cet enseignement devrait être reconnu officiellement. Il comporterait un cours obligatoire de catalyse (de base, 30-45 h) qui serait organisé indépendamment dans chaque université au niveau du second cycle. Un cours de troisième cycle devrait être organisé régulièrement au

niveau interuniversitaire, ce qui pourrait se faire sur la base de l'initiative prise par le Fonds National de la Recherche Scientifique (F.N.R.S.). Des séminaires nationaux, dont ceux organisés par le Groupe de Contact "Catalyse" du F.N.R.S, pourraient compléter cette formation.

Le Groupe de Travail insiste également sur la nécessité de créer une structure permettant la formation permanente et le recyclage en catalyse (ouverture des universités aux auditeurs industriels, échange de chercheurs entre l'université et l'industrie...).

19 juin 1991.